Il interdit les attroupements et les manifestations après 9 heures du soir.

Des troupes de cavalerie sont, d'autre part, attendues samedi à Brest. On s'attend, en effet, samedi soir, à une manifestation à laquelle prendront part plus de 10 000 ouvriers.

Chambre des députés

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUIN

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

Promenade de députés en Amérique

M. Hubbard dépose, en demandant l'urgence, une motion demandant au gouvernement de faciliter aux membres du Parlement l'acceptation d'une invitation adressée, par le Congrès des Etats-Unis d'Amérique, aux membres de l'Union interparlementaire pour l'arbitrage international, en vue de tenir en ce pays leur assemblée générale.

Autrement dit, M. Hubbard et un certain nombre de ses amis ont envie d'aller faire une joyeuse excursion en Amérique, excursion dont les bons contribuables français solderont les frais.

Comme de juste, l'urgence est prononcée, et la motion renvoyée à la Commission du budget, qui rapportera promptement un avis favorable et les crédits voulus.

Sucres dégrevés

On adopte, sans débat, un projet exonérant du droit qui leur est propre les sucres employés à la fabrication des bières, et un autre exemptant de l'impôt les sucres employés à l'alimentation du bétail.

Cela fait, on passe aux interpellations.

Les instituteurs antipatriotes

Celle qui vient de la première est de M. Grosjean, et a trait à la distribution faite à ses élèves, par l'instituteur de Morteau (Doubs), du pamphlet ou manuel d'histoire du professeur Sane patrie Hervé.

Il fut un temps, dit M. Grosjean, où l'instituteur en France était universellement estimé; cette situation n'est plus; pourquoi? C'est que les professeurs, seuls vraiment soucieux de leur devoir et des obligations que leur imposent leurs fonctions, cèdent de plus en plus la place aux politiciens.

Voici quelque temps, un professeur de lycée, depuis privé de son emploi, dont les tendances sont connues de vieille date, publiait, sous le titre de *Manuel général d'Histoire*, un ouvrage où les idées de patriotisme étaient ouvertement bafouées et l'armée nationale outragée. (Protestation à l'extrême-gauche.)

Un instituteur de Doubs, celui de Morteau, a distribué cet ouvrage à ses élèves.

M. Bouveri. — Il a bien fait. (Appl. à l'extrême-gauche.)

L'extrême-gauche, encouragée par cet exemple, se lance tout de suite dans des interruptions plus saugrenues les unes que les autres, sans que M. Brisson parvienne à l'arrêter.

Le citoyen Cornetan, particulièrement, un personnage aussi ouvreux qu'encombrant, se distingue dans ce concert; il faut, pour le calmer, que le président le menace de ne pas laisser paraître ses mots d'esprit (?) au *Journal officiel*.

M. Grosjean, sans attacher aux manifestations du citoyen Constans plus d'importance qu'elles ne méritent, prend le livre de M. Hervé et fait un certain nombre de citations.

On voit, par exemple, à l'occasion de l'assassinat du président Carnot et d'autres attentats anarchistes, que les auteurs de ces actes « ont payé de leur vie ou payent encore au bagne leur impatience de justice sociale ».

L'extrême-gauche a bien de la peine à retenir son enthousiasme en présence d'aussi admirables théories.

C'est là l'ouvrage que l'instituteur de Morteau a distribué à ses élèves, et qui est en usage à Paris dans les écoles de plusieurs arrondissements, ainsi que dans celles de plusieurs localités.

Du reste, dans divers ouvrages relatifs à l'éducation, divers instituteurs (j'ai cru donner leurs noms) conspuent énergiquement les livres de Guizot, de Ch. Dupuy et autres, qui osent proclamer la nécessité de l'amour de la patrie et le devoir, pour ses fils, de la défendre jusqu'à la mort.

On voit ces instituteurs flétrir l'expédition du colonel Marchand, qualifier de « canailles » et de brutes » les officiers qui préparent la défense du pays, réclamer le désarmement de la France et proclamer l'abandon de toutes les revendications nationales.

Les revues pédagogiques sont criblées d'injures déversées sur les officiers par les jeunes instituteurs à la caserne, qui bafouent toutes les idées patriotiques et outragent le drapeau.

Pour eux, le drapeau est un « jupon », une « loque ».

Le citoyen Constans est repris d'un nouvel accès.

Vainement M. Brisson s'efforce de le faire taire; MM. Bajemont, Vaillant et Jaurès soutiennent leur ami Constans de leurs applaudissements.

M. Grosjean poursuit sa lecture, citant des passages que ces messieurs couvrent d'applaudissements, et où il est fait appel en termes odieux à l'indiscipline et à la désertion du drapeau.

M. Jaurès, dont M. Millevoye a souligné les bravos, tente une étrange explication, d'où il ressort que les doctrines en question sont loin de lui être antipathiques.

M. Grosjean, toujours les bulletins pédagogiques en main, montre les effroyables théories qui ruinent dans les cerveaux l'idée de patrie et de dévouement.

Elles sont monstrueuses, ajoute-t-il au grand scandale des citoyens Bouveri, Constans, Walter et Cie, tantôt elles s'affichent audacieusement au grand jour, tantôt elles s'infiltrent hypocritement, dans des pages d'apparence moins violente.

Et quand un instituteur patriote entend les flétrir, pas un journal pédagogique n'accepte sa protestation.

Assurément, nul n'aurait le pouvoir de demander le censure préalable contre tous les livres qui peuvent être admis à l'école, une certaine latitude doit être laissée à l'instituteur.

Mais il est des livres, tel celui de M. Hervé, ce sauraient à aucun titre y paraître.

Allons-nous être obligés de défendre notre nationalité contre les instituteurs? (Vociférations à l'extrême-gauche.)

Un langage et des actes fermes s'imposent pour réagir pour le patrie contre le péril inouï que créent un pareil état d'esprit et des dispositions aussi redoutables, si l'on ne veut pas qu'il soit dit bientôt de nous comme de la Pologne : *Finis Gallia!* (Appl. sur de nombreux bancs.)

M. BUISSON

L'illustre Buisson, ex-directeur de l'enseignement primaire et ex-président de la Commission de guerre à l'enseignement libre, prend la défense des instituteurs antipatriotes.

Avec ses manières cauteleuses ordinaires, il reproche à M. Grosjean d'avoir fait le procès non seulement du citoyen Hervé et du propagateur de ses ouvrages, mais de l'esprit de nombre de publications pédagogiques.

On peut, reconnaît-il, trouver que les écrivains dont il a cité les œuvres pat quelquefois parlé imprudemment. (Exclamations au centre et à droite.)

Mais est-ce une raison de les confondre tous dans une même proscription et de réclamer, sans l'avouer, un retour en arrière, en demandant l'examen préalable des livres à introduire dans les écoles?

Et, sous prétexte de démontrer le mal fondé de cette prétention, l'orateur se lance dans une digression absolument étrangère à la question, en vue d'établir les idées de Jules Ferry sur le système actuel et sur toutes sortes d'autres sujets.

— Mais, interrompt M. Gauthier (de Clagny), Jules Ferry ne pouvait pas prévoir toutes les ignominieuses doctrines que les instituteurs prônent aujourd'hui.

M. Aynard. — M. Buisson n'oublie que de parler des citations textuelles apportées par M. Grosjean! (Appl. sur divers bancs.)

M. Buisson. — Il est facile d'accuser des hommes qui ne sont pas là pour se défendre. (Exclamations), et dont les doctrines personnelles ne représentent qu'eux, fussent-ils 50.

Le ministre ne peut pas plus interdire l'entrée d'un ouvrage quelconque dans une école que l'y introduire.

Voix diverses. — Avec cela qu'il s'en prive quand il s'agit de certains ouvrages d'histoire qui lui déplaisent!

M. Buisson. — Je veux espérer qu'il ne se trouvera pas ici une majorité républicaine pour changer le régime actuel de liberté en un régime de contrainte et d'absolutisme. (Appl. à l'extrême-gauche.)

La Ligue des droits de l'homme a proclamé, pour l'instituteur en dehors de ses fonctions, le droit d'user de toutes les libertés politiques appartenant à tous les citoyens.

M. Lasies. — Proclamez donc le même droit pour les curés!

M. Buisson. — Il n'en résulte nullement qu'en dehors de ses fonctions, le maître soit tenu à la neutralité politique au contraire, sa liberté est complète.

Et l'orateur lasse, à l'aide de déclarations amplouées faites par une assemblée d'instituteurs, de jouiller ceux-ci des extraordinaires doctrines dénoncées par M. Grosjean.

Comme ces déclarations parlent des « revers infligés au pays par le régime impérialiste, cette interruption part de divers côtés :

— Le régime impérial! mais nous y sommes jusqu'au cou!

M. Combes, flatté, se retourne en souriant.

M. Buisson conclut :

La législation actuelle concilie à merveille le droit du professeur et celui du citoyen.

Nous demandons au ministre de l'instruction publique d'apporter ici les déclarations qui seul il a compétence pour y apporter, et à la Chambre de donner aux instituteurs laïques une nouvelle marque de sa confiance! (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. GAUTHIER (DE CLAGNY)

M. Gauthier (de Clagny). — La question qu'on pose est grave entre toutes; il s'agit si, oui ou non, les pouvoirs publics assisteront impuissants à la tentative de malfaiteurs, par les collectivistes et les internationalistes, car les instituteurs chargés de former l'âme nationale. (Appl. sur un grand nombre de bancs au centre et à droite.)

Pour M. Buisson, les maîtres de l'enseignement ont le droit non seulement de lire et de tout écrire, mais même d'enseigner toute doctrine, quelle qu'elle soit, à leurs élèves.

Il est impossible, pour nous, qu'une nation puisse vivre, si elle permet à des instituteurs de combattre chez leurs élèves l'idée même de patrie. (Appl. au centre et à droite.)

C'est votre droit, Messieurs de l'extrême-gauche, de chercher à faire prévaloir vos doctrines; mais notre droit, à nous, c'est de nous défendre et de défendre l'idéal indispensable au maintien de l'idée nationale.

Le ministre de l'Instruction publique dira de quel côté il penche. (Appl. sur les mêmes bancs.)

Cette propagande antipatriotique, vous la poursuivez par le livre, la brochure, les conférences d'Amicales.

J'ai là une revue à laquelle collaborent des professeurs d'écoles normales, des instituteurs, l'ancien universitaire Hervé, et bien d'autres, qui nourrit 14 000 de vos maîtres d'écoles, et qui sert de base aux articles de nombreux bulletins d'Amicales.

On y lit que l'assassin Vacher était un ange à côté de Napoléon. (Rires.)

Certaines de vos Amicales ne viennent-elles pas de fonder une Ligue internationale d'instituteurs en vue de la propagande des idées de guerre à la guerre? (A l'extrême-gauche : Bravo! très bien!)

Nous verrons si M. Chaumié applaudira comme vous, et si, mieux que vous, il se souviendra des résultats de la propagande analogue faite à la veille de 1870. (Appl. au centre et à droite.)

Toutes ces chimères de désarmement, d'unité de la démocratie universelle, de paix perpétuelle, de libre confédération des peuples, furent prêchées dans la presse et dans des conférences internationales, comme celles auxquelles M. Buisson prenait part en 1869 à Genève, à Berne et ailleurs.

L'extrême-gauche applaudit.

M. Lasies. — On applaudissait alors comme vous aujourd'hui.

M. Gauthier (de Clagny). — Et, au lendemain même de ces désastres de 1871, un des grands protagonistes de ce mouvement de pacifisme à outrance, Jean Macé, écrivait à des Allemands de Berlin que sa plus grande douleur était de se voir contraint de renoncer à continuer avec eux la campagne contre le despotisme. (Rires sur un grand nombre de bancs.)

M. Buisson. — Vous n'avez pas compris le sens de sa protestation! (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Gauthier (de Clagny). — Souvenez-vous donc des paroles de Jules Ferry, déclarant que par l'effroyable expérience de 1870, tous ceux qui avaient compris la terrible leçon de la patrie démembrée avaient été désillusionnés des utopies antimilitaristes dont avait été saturée la génération de l'Empire! (Appl. sur de nombreux bancs.)

Et Paul Bert ne disait-il pas que l'éducation militaire est le meilleur moyen de maintenir, sinon d'élever, le niveau moral d'un pays? (Appl. aux mêmes bancs.)

Au moins avons-nous le droit de demander au gouvernement de désavouer les redoutables doctrines dont on a parlé et qui sont celles de trop nombreux instituteurs, afin que ceux qui les professent ne s'imaginent pas lui faire plaisir en les propageant. (Très bien! très bien!)

Ces doctrines s'infiltrent, habilement introduites chez eux, grâce au talent de ceux qui les enseignent, comme M. Jaurès qu'on sait le chef de la majorité. (Appl. et rires.)

Monsieur Jaurès, vous, vous êtes le chef de la majorité. (Appl. à l'extrême-gauche); vous avez reconnaît même M. Ribot.

M. Gauthier (de Clagny). — Je me contente de parler avec mon patriotisme et mon cœur. (Très bien! au centre et à droite.)

N'est-ce pas un crime de dévoyer dans l'âme de l'enfant ces doctrines qui lui montrent l'armée comme un nouvais lieu, le drapeau comme une loque, la patrie comme une invention, et pensez-vous au jour du danger, pouvoir rendre à cette âme assez de ressort pour accomplir le devoir qui s'imposera à elle? (Appl. sur de nombreux bancs.)

Appreadre à l'enfant à aimer son pays, à l'aimer plus que les autres, n'est seulement l'empêcher de respecter le droit des autres.

Déjà trop de vos instituteurs se rallient à ces idées de pacifisme à outrance que le « Congrès de la paix » définissait ainsi : « Le Congrès, admirant les actes de courage de ceux qui se refusent à porter les armes. »

Que le ministre dise enfin si ceux qui répandent de telles doctrines vont au-devant des sentiments du gouvernement.

On pourrait le croire, si l'on se rappelle que ces doctrines ont été défendues et qu'il a décoré celui qui les exposait. (Appl. répétés au centre et à droite.)

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

M. Chaumié a la parole.

Il commence par déclarer que, ni à Morteau, ni dans aucune école officielle de France, le livre de M. Hervé n'a été distribué aux élèves.

L'extrême-gauche applaudit, mais cette dénégation obtient vite un démenti.

M. Grosjean. — J'ai la commande, écrite de la main même de l'instituteur. (Appl. ironiques au centre et à droite.)

M. Chaumié. — Mais vous m'aviez dit qu'aucun élève n'avait reçu le livre.

M. Grosjean. — Il y a eu deux commandes : l'une d'un exemplaire, demandé par le maître d'école pour lui-même, l'autre de six exemplaires pour six élèves qui, sur son invitation, s'étaient inscrits pour le recevoir.

C'est sur mon intervention que cette seconde commande fut rapportée. (Appl. en sens divers.)

M. Chaumié. — Le détail a son importance, mais le débat n'est pas moins digne d'intérêt.

La production de livres dans les écoles est soumise aux règles que M. Buisson a rappelées; je n'y changerai Rien.

Quant à l'interdiction, elle ne peut être prononcée par le ministre contre des ouvrages que le Conseil supérieur de l'instruction publique a déclarés contraires à la constitution, aux lois ou à la morale.

Mais ce n'est pas au jour de son apparition en librairie qu'on peut provoquer contre un livre l'avis du Conseil supérieur, et le frapper comme d'une condamnation préventive infamante.

Et si, me demande-t-on, le livre de M. Hervé avait été trouvé dans une école, qu'auriez-vous fait?

Sans hésiter, je l'aurais traduit devant le Conseil de l'instruction publique. (Appl. au centre et à droite.)

Ce livre n'est pas, en effet, un livre d'histoire, mais un livre de polémique passionnée.

Je ne peux pas admettre qu'on laisse entre les mains d'un enfant, car c'est là le point capital (Appl. aux mêmes bancs.), un livre qui qualifie l'assassinat d'« acte d'impatience de la justice sociale ». (Nouveaux appl.)

Je condamne la mise aux mains de l'enfant d'un livre qui, sous prétexte de résumer tout l'effort de la civilisation en Afrique, montre dans une gravure, une « tribu arabe enfumée par les soldats français ». (Nouveaux appl. aux mêmes bancs.)

Quant aux citations empruntées à diverses revues et commentées par MM. Grosjean et Gauthier (de Clagny), pouvons-nous vraiment prétendre imposer à une partie quelconque de la presse, une censure préventive? (Appl. sur divers bancs.)

Il faudrait connaître les articles en leur ensemble, pour les apprécier avec équité.

Mais, je repousse avec la dernière énergie tout ce qui est appel à la désertion, invitation aux jeunes gens d'abandonner leur devoir militaire. (Appl. répétés au centre et à droite.)

Il n'est pas possible de sacrifier à des chimères et à des utopies les intérêts vitaux du pays.

Mais on ne peut pas non plus enlever, au dehors, à l'instituteur ou au professeur leur liberté civique; on doit seulement exiger d'eux, comme le disait, en ce présentant au renouvellement du Conseil supérieur, un de ceux qui jugèrent jadis M. Hervé, qu'ils doivent user de cette liberté avec prudence, tact et mesure. (Appl. sur de nombreux bancs.)

Ce sont là les sentiments qui inspirent la presque universalité de nos maîtres, et nous n'avons pas à nous arrêter à quelque défaillance particulière ni à quelque égarement passager. (Appl. sur un grand nombre de bancs.)

M. COLIN

M. Colin tient à venir déclarer combien il regrette que certains instituteurs renonçant à la réserve qui devrait être leur règle, en faisant les propagateurs criminels, auprès de leurs élèves, d'idées internationalistes fausses à l'idée de patrie.

Le maintien d'une armée forte et nécessaire à l'indépendance du pays est inconciliable avec de telles théories, et l'orateur le flétrit de toutes ses forces. (Appl. au centre et à droite.)

Ordres du jour

Sept ordres du jour sont déposés, dont trois de MM. Barthou, Beauregard et Etienne, conçus en termes identiques, approuvant les déclarations du ministre.

Deux autres, de MM. Lasies et Grosjean, exprimant la même idée avec l'espoir de voir le gouvernement s'opposer à toute propagande internationaliste dans les écoles : leurs auteurs se rallient au premier, en raison des déclarations patriotiques du ministre.

Seuls, MM. Buisson et Constans restent avec des ordres du jour qui déguisent mal leur sympathie pour les maîtres antipatriotes.

M. Lasies. — La journée a été bonne pour le patriotisme.

Le beau langage de MM. Grosjean et Gauthier (de Clagny) avait réuni les applaudissements depuis l'extrême-droite jusqu'au premier rang de l'extrême-gauche.

Celui de M. Chaumié a provoqué ceux de toute la Chambre, qui sont allés mourir devant le visage attristé de M. Jaurès (Appl. et rires), nous ne pouvons donc que nous rallier à l'un des trois ordres du jour qui approuvent purement et simplement ses déclarations. (Nouveaux appl.)

La séance continue.

SÉNAT

SÉANCE DU VENDREDI 2 JUIN

La séance est ouverte à 3 h. 1/2, sous la présidence de M. Fallières.

On valide l'élection de M. Berger dans le Haut-Rhin et on reprend la suite de la discussion sur le contribution des patentes.

On vote les articles relatifs au régime des sucres.

Il est décidé que les fabriques de sucre seront frappées d'une taxe de 1 fr. 70 par 100 kilos ou fraction de 100 kilos de production journalière.

Une discussion s'engage sur les patentes des avocats.

M. Gourju demande que les avocats qui n'exercent plus soient dispensés de la patente et qu'on leur accorde l'honorariat.

La séance continue.

COMMISSION SÉNATORIALE DES FINANCES

La Commission des finances s'constitué son bureau de la façon suivante : président, M. Magniu; vice-présidents, MM. Edouard Millaud et Gauthier (de l'Aude); secrétaires, MM. Monestier, Poincaré, Boudenoot, Albert Gérard.

M. Antonin Dubost est nommé rapporteur général.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LE VOTE ÉLECTRIQUE

La Commission du règlement a adopté la proposition de M. Sembat sur les interpellations sommaires. D'après cette proposition, la Chambre consacrerait régulièrement une séance par semaine à la discussion de ces interpellations dans lesquelles ne pourraient prendre la parole que l'interpellateur et le ministre intéressé. Ce serait, en somme, le régime actuel des questions avec un ordre du jour comme sanction. Il faudrait une décision spéciale de la Chambre pour étendre le débat et permettre l'intervention d'autres orateurs.

M. Codet a été chargé du rapport.

La Commission a ensuite nommé M. Breton rapporteur de la proposition de M. Chauvière sur le vote à électricité.

M. Breton a été chargé de procéder à une enquête dans les Parlements étrangers où fonctionne déjà ce système de votation qui consiste à substituer au bulletin de vote actuel un registre mécanique permettant aux députés d'inscrire de leur place leur vote sur un tableau.

L'ENQUÊTE SUR LA MARINE

M. Pelletan a communiqué avec empressement à la Commission d'enquête sur la marine le rapport sur les constructions navales. Il pensait que ce document écrit avec toute l'obscurité technique possible demeurerait incompréhensible. Mais le *Figaro* l'a fait déchiffrer par un spécialiste qui porte un grand nom dans la marine, et voici la traduction en style vulgaire :

M. Bertin, chef de service de M. Pelletan, arrive aux mêmes conclusions que M. l'amiral Fournier touchant la question des submersibles et des sous-marins. Ces conclusions sont enveloppées, mais l'enveloppe déchirée, elles apparaissent clairement.

Le directeur des nouvelles constructions navales conteste que nous avons 16 sous-marins en service, et que 7 de ces petits bâtiments ont une grande valeur. Quels sont-ils, ces 7 premiers de la classe? M. Bertin pousse la réserve jusqu'à ne pas les nommer. Il faut donc les découvrir entre les lignes de son rapport.

Les 16 bateaux en service sont : 6 sous-marins du type du *Lutin*, 3 du type *Morse*, 2 du type *Nafade*, 5 submersibles du type *Narval*, et, pour finir, le *Gymnote* et le *Gustave-Zédé*. Le total fait bien 16.

M. Bertin déclare que les types *Morse* et *Lutin* sont *inférieurs* au *Gustave-Zédé*. Donc les 7 bateaux de ces 2 types ne sont pas de ceux dont il reconnaît la supériorité : il dit encore qu'il n'est pas fixé sur la valeur du type *Nafade*. Donc les 2 bateaux de ce type ne figurent pas au nombre des 7 « bons ».

Et alors, que reste-t-il? Il reste le *Gymnote* et le *Gustave-Zédé*, *sous-marins*, et les 5 *submersibles*.

M. Pelletan étant l'adversaire des *submersibles*, son opinion se trouve combattue non seulement par l'amiral Fournier, mais encore par M. l'ingénieur Bertin.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

L'élection d'un député à Lyon (9e circonscription), en remplacement de M. Genet, décédé, est fixée au 30 juin.

L'AFFAIRE DREYFUS

On lit dans la *Libre Parole* :

L'arrestation de M. Dautriche, les menaces adressées aux officiers François, Maréchal et Rollin, ne sont-elles pas simplement une diversion?

Cette mesure constitutionnelle n'a-t-elle pas été imaginée pour tenter d'affaiblir l'effet que produirait, dans le public, une lettre récemment adressée par le commandant Cuignet au ministre de la Guerre?

Dans cette lettre, le commandant Cuignet n'affirme-t-il pas, avec preuves à l'appui, que la demande de revision est basée sur le mensonge et sur le faux?

Sera-t-il possible au général André d'étouffer cette grave affaire, la lettre ayant été transmise par la voie hiérarchique et ayant, par suite, passé sous les yeux de plus de cinquante personnes?

LES CHRISTS DES TRIBUNAUX

Au tribunal de Montmédy

M. le Dr Dubois, de Marville (Meuse), était appelé mardi dernier à déposer comme témoin devant le tribunal correctionnel de Montmédy.

Invité à prêter le serment prescrit par la loi, l'honorable docteur déclara ne reconnaître d'autre serment que le serment religieux et ne pouvoir en conscience prêter le serment que sur un crucifix.

Le président du tribunal lui ayant demandé s'il avait un crucifix sur lui, M. le Dr Dubois tira un crucifix de sa poche et prêta alors le serment demandé.

Au tribunal de commerce de Caen

M. Savary, président du tribunal de commerce, et M. Primbole, juge titulaire, qui avaient démissionné lors de l'enlèvement des crucifix des prétoires, ont repris hier leurs fonctions. Avant de déclarer l'audience ouverte, M. Savary s'est exprimé à peu près en ces termes :

Messieurs, l'administration préfectorale nous ayant demandé de reprendre nos fonctions jusqu'à l'élection prochaine de nos successeurs, nous venons du nouveau occuper cette place que nous n'avions abandonnée qu'avec regret.

Quoiqu'il nous en coûte de rentrer dans cette salle d'où a disparu le crucifix, nous n'avons pas hésité un seul instant à accéder au désir manifesté par l'administration, dans l'intérêt supérieur des justiciables.

Me Moriu, présent à l'audience, s'est alors levé et s'est félicité d'être le premier à prendre la parole devant le tribunal ainsi reconstitué.

CONTRE LA LIBERTÉ DE LA CHAIRE

Le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc vient de condamner M. l'abbé Godefroy, ancien Capucin à Versailles, à 100 francs d'amende pour censure du gouvernement, dans la chaire de Saint-Quay-Portrieux.

Ce jugement, frappé aussitôt d'appel, sera réformé par la Cour.

Non seulement le délit reproché n'existe pas, M. l'abbé Godefroy a prêché trente-sept fois le même sermon qui est des plus modérés, mais, de plus, le tribunal a violé la loi en statuant sur le fond malgré l'exception d'incompétence soulevée par le prévenu.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. le vicomte Oscemberg, 67 ans, à Paris. — M. Eugène Adam, fondateur et président de la Société sportive, à Paris. — M. Frantz Jonbert, le commandant boer, 70 ans, dans sa ferme du district de Caroline.

Les Etats-Unis d'Europe

Dans une conférence donnée mercredi soir à Fullerton Hall, à Chicago, M. Leroy-Beaulieu a prédit une formation des Etats-Unis d'Europe au siècle prochain.

L'Angleterre n'en ferait pas partie : elle se réunirait aux Etats-Unis d'Amérique. La Russie resterait indépendante, mais la Turquie serait absorbée par la confédération et perdrait toute existence propre.

La crainte d'une agression américaine et du péril jaune nécessiterait cette constitution des Etats-Unis d'Europe.

M. Leroy-Beaulieu a cru remarquer que l'attitude des Etats-Unis d'Amérique envers l'Europe ressemble à celle de certains enfants envers leurs vieux parents qui ne peuvent plus leur être utiles.

ÉCHOS DE PARTOUT

— Le Conseil des ministres qui se tient habituellement le vendredi matin n'a pas eu lieu aujourd'hui, pour permettre aux membres du Cabinet d'assister aux funérailles de Mme Léon Bourgeois.

Les ministres ne se réuniront en Conseil que mardi prochain.

— M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Postes, se rendra le 1er juillet à Périgueux pour une inauguration.

— D'après l'*Indicateur de Cognac*, le député combiste de Saint-Jean-d'Angély, M. Eugène Révoillard, ne se représentera pas en 1906; il abdiquerait en faveur de son fils.

— Le président de la République a reçu ce matin le général Porter, ambassadeur des Etats-Unis, qui lui a présenté M. Odell, gouverneur de New-York.

— Une délégation de la Société impériale d'agriculture d'Allemagne a été reçue ce matin, à l'Institut Pasteur. Elle a visité ensuite l'Institut national agronomique et l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon.

LES GRÈVES DU NORD

Nous avons dit que les ouvriers d'Armentières, en apprenant que les patrons voulaient ajourner l'établissement définitif du tarif, jusqu'au jour où la ville serait pourvue d'une municipalité, se sont montrés très irrités.

Les chefs du Syndicat ont fait demander à M. Labbé, directeur de l'école professionnelle et président de la Commission mixte, de convoquer celle-ci pour hier. Mais, sur sept patrons qui la composent, deux seulement ont répondu à la convocation.

En présence de cet échec, les Syndicats d'Armentières et d'Houplines ont tenu une réunion au sujet de la coopérative.

2600 ouvriers étaient présents, et plusieurs orateurs ont pris la parole, pour protester, devant l'assemblée très bouleuée.

Un délégué lillois est venu déclarer que ses camarades, en grève depuis neuf semaines, n'avaient plus d'espoir que dans la solidarité des Armentiérois.

La grève, mise aux voix, a été votée à l'unanimité.

La sortie s'est opérée sans incidents.

Quatre compagnies de chasseurs à pied et la 16e chasseurs à cheval sont arrivés à Armentières pour renforcer le service d'ordre.

A Lille, les ouvriers syndiqués se sont réunis et ont discuté l'attitude à tenir devant le refus des patrons de réunir la Commission mixte pour trancher les questions au litige.

La réunion a voté la grève générale.

16 gendarmes de l'arrondissement de Compiègne quittent, cette après-midi, leurs brigades respectives pour se rendre à Armentières.

—o—

Ce matin, à Armentières, le travail a repris. Quelques établissements seulement comptaient des manquants à la reprise. Après le déjeuner de 9 heures, l'arrêt du travail s'accentua considérablement.

15 établissements sont arrêtés. Les grévistes se sont rendus en divers groupes aux maisons au activité pour engager leurs collègues à la grève.

Vers 10 heures, un groupe s'est présenté devant le tissage Colene et Lambert, rue de la Paix, et a pénétré dans l'usine.

Dix arrestations ont été opérées pour atteinte à la liberté du travail et violation de domicile.

Les grévistes arrêtés vont être dirigés sur Lille.

Des grévistes stationnent par petits groupes, pendant que d'autres bandes continuent à manifester.

Les funérailles de Mgr Mollien

Les obsèques de Mgr Mollien ont eu lieu aujourd'hui à 10 heures.

Il y avait une foule énorme sur tout le parcours. Les magasins étaient fermés. La messe a été chantée par Mgr Reuou. Les dernières absoutes furent données par Monseigneurs de Meaux, Rodez, Toure et le cardinal Lecot.

De nombreuses Sociétés locales y assistaient avec leurs drapeaux.

On remarquait des députations du corps des officiers et du Conseil municipal, etc.

Le soir à 3 heures a eu lieu en présence du Chapitre l'inhumation du corps dans une chapelle de la cathédrale.

Le corps est resté exposé dans le catafalque de la cathédrale de midi à 3 heures.

Aucun évêque de Chartres jusqu'ici n'avait reçu la sépulture dans la basilique de Chartres, ni Fulbert qui a bâti les cryptes, ni saint Yves qui les a restaurées, ni Regnault de Mouçon, ni Pierre de Mincy, qui ont fondé ou dédié la cathédrale actuelle.

Il est vrai qu'en règle générale les évêques sont inhumés dans leur cathédrale, mais Chartres avait une tradition spéciale qui fut observée à travers tous les siècles. On n'inhumait personne dans la basilique, par respect pour une église qui était considérée très spécialement comme la « terre » de la Vierge Marie.

Cette marque de respect constituait une situation exceptionnelle pour cette basilique et, en affirmant davantage la puissance du culte de Marie dont elle était le centre, elle lui donnait un rang à part entre toutes les églises du monde.

Le gouvernement s'est opposé au transfert du corps dans tout autre sanctuaire, et il a fait pour la première fois violer la tradition locale.

Le sacre de Mgr Delalle à Nancy

Le sacre de Mgr Henry Delalle, évêque titulaire de Thuppa, vicaire apostolique du Nyassi, de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, a eu lieu jeudi matin, devant une foule immense, dans la cathédrale de Nancy.

Le prélat consécrateur était Mgr Turinaz, évêque de Nancy, assisté de NN. SS. Dubois, évêque de Verdun, et Graugheu, évêque de Kimberley (Orange).

Au dernier moment, Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, choisi comme assistant, a dû se rendre à Chartres, son diocèse d'origine, pour assister aux funérailles de Mgr Mollieu.

On sait que Mgr Delalle, à peine âgé de 34 ans, est né à Armecourt, au diocèse de Nancy; il est le petit-neveu de Mgr Delalle, ancien évêque de Rodez.

Dans le sanctuaire, à côté des quatre évêques, avaient pris place le préfet apostolique du Basoutoland, R. P. Cenes, de Hettipont (Lorraine), le R. P. Abbé de Grasse, abbé bénédictin au Canada, le T. R. P. Augier, Supérieur général des Oblats, les assistants généraux et plusieurs provinciaux de la Congrégation, une cinquantaine de chanoines en habit de chœur et plus de 300 prêtres du diocèse de Nancy.

Après la cérémonie, Mgr Turinaz, mitre en tête et crosse en main, monta en chaire et célébra, dans un langage admirable, avec une éloquence entraînante et soutenue, les espérances de ce grand jour qu'avait fait le Seigneur.

Ce discours du vaillant évêque fut un chant de triomphe et un acte sublime de foi et d'espoir.

Il célébra, en termes magnifiques, les gloires de la Congrégation des Oblats de Marie, saluant les persécutés d'hier... mais les vainqueurs de demain.

En périodes éloquentes et enflammées, l'évêque redit les grandeurs passées et présentes de cette Société si française, il donna un souvenir ému à la mémoire du vénéré, du saint apôtre que fut Mgr Graudin, et il mêla dans les mêmes sentiments de gratitude le T. R. P. Augier, le vénérable évêque de Kimberley et le respecté P. Brûlé, l'apôtre aimé de la Lorraine.

Mgr de Nancy rappela les grands pèlerinages conduits aux Pères Oblats, et il prédit que bientôt 50 000 hommes des Marches de Lorraine viendraient chanter à Sion les gloires de Marie comme 15 000 l'avaient fait il y a deux ans.

Ce vœu, cette prédiction... les Lorrains l'accomplirent et avant peu... la persécution les effraye peu, elle les sacre pour la lutte et le sacrifice.

NOEL-ÉCOLE

Chaque mois le *Noël* publie un supplément pédagogique qui est un grand secours pour les parents s'occupant eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants ou voulant la surveiller de plus près.

Noël-Ecole est un moyen d'émulation par les concours qu'il propose et auxquels prennent part de 1 000 à 1 500 lecteurs.

Votre *Noël-Ecole*, écrit une maman, est vraiment arrivé à son heure. Je le juge indispensable aux mères de famille obligées de s'occuper de l'instruction de leurs enfants, tout en vaquant à d'autres soins qui ne leur laissent pas la liberté d'esprit nécessaire pour étudier elles-mêmes des programmes. Elles trouveront dans le *Noël-Ecole* le travail tout indiqué et n'ont plus qu'à le faire exécuter, avec l'aide de Dieu, elles apprendront, après cela, à se passer de ces horribles écoles athées actuelles.

E. T.

Nos lecteurs qui ne connaissent pas cette publication peuvent nous en demander un numéro spécimen, 5, rue Bayard, Paris.

Beau projet pour les vacances

Le Comité des pèlerinages de Terre-Sainte a décidé l'organisation d'un magnifique voyage pendant les vacances.

On visitera Constantinople, Jérusalem, l'Egypte, Nazareth, Tibériade, Saint-Jean-d'Acre, Rhodes, Athènes, Naples, Pompéi.

Départ de Marseille, 18 août. Retour, 26 septembre.

Tous frais compris : 1re classe 1 000 fr., 2e classe 800 fr., 3e classe 600 fr.

Qu'on se le dise.

RESULTATS

Un de nos meilleurs amis nous écrit ses efforts pour propager la *Croix* dans les Bouches-du-Rhône :

Un de ces jours j'irai encore à La C... pour une réunion d'abonnés; on a commencé par leur servir le *Croisade de la Presse* pendant trois semaines. T... a dû augmenter ses *Pèlerins* grâce à quelques visites que j'y ai faites à Saint-M... j'ai réussi à créer un Comité. On va lancer la *Croix* quotidienne.

Nos amis défunts

M. l'abbé Charles-Clovis Bahin, chanoine de la cathédrale de Soissons, ancien archiprêtre de Château-Thierry, le 31 mai, à 77 ans. — Mme Vve Edouard Lamy, à Montagne, le 31 mai, à 62 ans. — Mme Coubeaf, le 17 mai, à Paris, abonnée de la *Croix*.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT
(300 jours d'indulgences)

NOMINATIONS DANS LE CLERGÉ PARISIEN

Par décision de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris :

M. l'abbé Desaire, curé de Choisy-le-Roi, a été nommé curé de Saint-Jean-Baptiste de Grenelle. L'installation aura lieu le lundi 4 juin, à 2 heures précises, et sera présidée par M. l'abbé Thomas, vicaire général, archidiacre de Sainte-Geneviève.

M. l'abbé Rimbault, second vicaire de Saint-Pierre de Chaillot, a été nommé premier vicaire de Sainte-Madeleine.

M. l'abbé Loutil, vicaire à Saint-Roch, a été nommé second vicaire de Saint-Pierre de Chaillot.

Informations du soir

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LE SERVICE DE DEUX ANS

M. Lasies a déposé deux amendements à la loi militaire. Le premier a pour but de permettre aux condamnés de droit commun incorporés aux bataillons d'Afrique de contracter dans le même corps un rengagement de trois ans sans prime.

Si au bout des cinq ans révolus ces hommes ont eu une conduite irréprochable, ils seront réhabilités de droit.

Le second a pour but de permettre à l'autorité militaire d'accepter les rengagements qui permettront aux soutiens de famille qui en feront la demande de rentrer dans leurs foyers après un an de service.

M. Lasies, de concert avec son collègue M. de Pinas, a, en outre, déposé un troisième amendement qui donnera droit aux soldats appartenant à des familles rurales de prendre le congé annuel de quinze jours en une seule fois, au moment des moissons.

LES SOCIALISTES ET LA LOI MILITAIRE

Le groupe socialiste parlementaire a voté l'ordre du jour suivant :

« Considérant qu'il y a un intérêt capital à aboutir sans délai au vote de la lo